

délégués - en exercice ...	85
- présents	50
Pouvoirs	7
Total votants	57

Affaire n°030/01-2021

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU
PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET
DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES
REPRESENTANTS DU SIETOM.

NOTA :

Le président certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché au siège du syndicat à
Tournan-en-Brie, le 26/01/2021.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 18 janvier 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le lundi 18 janvier à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 11 janvier 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline Moerman.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND, Cedric LESEINE, Eric CANTAREL, Jean-Paul BONVOISIN, Louis Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Loïc LE DIEU DE VILLE, Olivia LESEIGNEUR, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, titulaires et Xavier KERSUAL, Annick FOURNIER, Pierre MURON, Elisabeth CLARA, Geneviève SCHEMBRI suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):

Olivier TROUBAT, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Jean-Bernard BLONDIN, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Laurent GAUTIER, Alain GREEN titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):

David VICENTE Marc TETARD, Sylvain CALDONNAZO , Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, Nathalie ROBAEYS, Jonathan CHAUMONT, Hugues MARCELOT, François MORATILLE, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVALX titulaires et Eric PIASECKI, Régis THAUVIN suppléants.

Pouvoirs :

- de Patricia Casier à Eric Cantarel (CCBRC),
- de Suzanne Barnet à Patrick Vordonis (CCPB),
- de Patrice Legrand (CCVB) à Dominique Benoit (CCPB),
- de Géarlaine Mirat à Dominique Rodriguez (CCVB),
- de Thierry Herry à Sylvain Caldonnazo (CCVB),
- de Jean-Claude Cocquelet à Jonathan Chaumont (CCVB),
- de Eddy Bapelle à Jean-Claude Merakchi (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Xavier Mauborgne, Olivier Devaux (excusé), Philippe Laporte, Nathalie Dutriaux, Jean-Pierre Fernandes, Gilles Groslevin, Eric Piot.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Erwan Dufaÿ, François Gisselmann (excusé), Jean-Rémi Bertrand.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):

Aline Couderc, Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) :

Denis Thouvenot, André Lefrançois (excusé).

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Jean-Claude Gandrille (excusé), Dominique Becquart (excusé), Gérard Tabuy (excusé), Hocine Oumari (excusé), Flora Phongprika (excusée), Analia Haller, Armado Oursel, Pierre Vasseur (excusé).

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Jean-Marie Chavance (excusé).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Claudine Bouzonie, Ludovic Pouillot (excusé).

030. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DU SIETOM :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment les articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que l'avis des organisations syndicales a été sollicité par courrier électronique le 14 janvier 2021,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2021 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 53 agents, représentant 28,3% de femmes et 71,7% d'hommes,

Vu la délibération n°029/01-2021 portant création d'un comité technique,

Le Comité Syndical,

- **FIXE** à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), laissant à chaque organisation syndicale, la possibilité de constituer une liste de 6 noms comprenant 4 ou 5 hommes et 1 ou 2 femmes,

- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

- **DECIDE** le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 19 janvier 2021.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.